

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF224

présenté par
Mme Firmin Le Bodo, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois, M. Molac et
Mme Froger

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	195 000
dont titre 2	0	195 000
TOTAUX	0	195 000
SOLDE	-195 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que les agents publics doivent faire face à un nouveau gel du point d'indice, cet amendement d'appel vise à interpeller le ministre de l'Intérieur et les rapporteurs de la mission AGTE sur les choix de l'État dans sa politique de rémunération.

En période d'austérité, le Gouvernement fait souvent le choix de la simplicité en coupant ou en gelant les dépenses de personnels et les mesures indemnitaires générales qui touchent indifféremment tous les agents publics, en particulier les plus modestes. Dans le même temps, il

arrive que le Gouvernement adopte des mesures catégorielles au bénéfice de quelques hauts-fonctionnaires qui ont un coût, certes faible en apparence, mais qui ne sont pas acceptables quand tous les autres subissent des baisses de pouvoir d'achat.

Cet amendement s'interroge donc sur l'inscription d'un nouveau « *Complément indemnitaire annuel des Directeurs d'administration centrale* », une mesure catégorielle avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Cet amendement d'appel vise uniquement à obtenir des éclaircissements sur cette mesure : est-ce qu'il s'agit d'une hausse de traitement statutaire ou d'une nouvelle mesure catégorielle octroyée aux hauts-fonctionnaires de la préfectorale ? En dépit de la faiblesse de la somme, en période d'austérité, toute nouvelle mesure indemnitaire devrait en priorité se concentrer sur les plus bas salaires de la fonction publique.

Cet amendement procède au mouvement suivant :

- Une baisse de 195 000 euros en CP et AE T2 sur l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur*.